



Conseil de sécurité

Briefing du Procureur de la Cour pénale internationale sur la situation en Libye

New York, le 8 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Procureur pour son exposé et d'avoir soumis son 26^e rapport sur la situation en Libye. Ce rapport est un gage de transparence et nous donne un exposé clair et complet des efforts du Bureau durant les six derniers mois, en application du mandat accordé par la résolution 1970 du Conseil de sécurité.

Je souhaite aborder trois points :

Premièrement, nous félicitons le Bureau du Procureur pour les progrès constants et importants réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie d'action renouvelée pour la Libye. La Suisse prend note avec intérêt des avancées accomplies dans les quatre lignes d'enquête. Les progrès effectués dans l'enquête sur les crimes liés aux opérations de 2014-2020, laquelle sera bientôt considérée comme complète, sont particulièrement à souligner. Nous nous félicitons également de l'accent mis sur le soutien psychosocial aux victimes, ainsi que du soutien aux témoins en matière de sécurité et d'assistance médicale, y compris avec l'aide des autorités nationales. Enfin, nous nous réjouissons de l'indication du Procureur selon laquelle le Bureau sera en mesure, dans son prochain rapport, de présenter une feuille de route potentielle pour l'achèvement des activités du Bureau conformément à la résolution 1970. Cette annonce témoigne de l'engagement du Bureau à mener à bien ses activités en suivant des objectifs clairs et concrets.

Deuxièmement, la Suisse souscrit aux efforts de digitalisation de la Cour contribuant ainsi à sa perméabilité aux nouvelles technologies au service d'un renforcement de son efficacité. Tirer profit des nouvelles technologies tout en préservant son intégrité permettra à la Cour d'optimiser son efficacité. Ainsi, nous prenons note de la digitalisation des preuves et du lancement d'une plateforme numérique. En permettant un échange sûr et rapide de communications, elle contribue à la sécurité des victimes, témoins et organisations de la société civile. Nous soulignons dans ce cadre que la sécurité des données et la protection des infrastructures judiciaires est primordiale. Et nous condamnons d'autant plus fermement l'attaque cybernétique dont la Cour a été victime cet été. En outre, pour que la Cour puisse



exercer son mandat de manière efficace, il convient de préserver son indépendance et son impartialité. Pour ce faire, nous tenons à souligner ici l'importance de sa dotation en ressources humaines et financières à la hauteur des tâches qui lui incombent.

Troisièmement, la coopération est clé pour permettre à la Cour d'accomplir son mandat. C'est pourquoi nous encourageons vivement les autorités libyennes à poursuivre leur coopération avec le Bureau du Procureur, en particulier en ce qui concerne l'octroi de visas. Ces derniers sont des éléments indispensables pour que le Bureau puisse mener des missions sur le terrain et assurer sa présence en Libye. Nous saluons la coopération étendue du Bureau avec des États tiers, notamment en ce qui concerne les crimes contre les migrants. Cette coopération démontre une application positive du principe de complémentarité qui est au cœur du Statut de Rome. Nous nous félicitons également des efforts continus du Bureau pour collaborer avec la société civile, et nous réitérons notre inquiétude quant aux restrictions imposées à la société civile en Libye. Enfin, nous encourageons la poursuite de l'étroite collaboration entre la MANUL et le Bureau du Procureur, notamment lors des missions sur le terrain.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en me faisant l'écho de Noura Al Jerbi, qui s'est exprimée devant ce Conseil en août dernier : « En tenant les individus et les institutions responsables des méfaits commis dans le passé, la Libye peut jeter les bases de la confiance, de la stabilité et du progrès qui sont indispensables à un avenir pacifique. »

La Suisse souhaite réaffirmer son plein soutien à la Cour pénale internationale. Nous le savons toutes et tous ici : il ne peut y avoir de paix durable sans justice.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr President,

Switzerland thanks the Prosecutor for his presentation and for submitting his 26th report on the situation in Libya. This report is a guarantee of transparency and gives us a clear and comprehensive account of the Office's efforts over the past six months, in application of the mandate granted by Security Council Resolution 1970.

I would like to make three points:

Firstly, we congratulate the Office of the Prosecutor on the steady and significant progress made in implementing the renewed action strategy for Libya. Switzerland takes note with interest of the progress made in the four lines of investigation. The progress made in the investigation into crimes linked to operations in 2014-2020, which will soon be considered complete, is particularly noteworthy. We also welcome the emphasis placed on psychosocial support for victims, as well as support for witnesses in terms of security and medical



assistance, including with the help of national authorities. Finally, we welcome the Prosecutor's indication that the Office will be able, in its next report, to present a potential roadmap for the completion of the Office's activities in accordance with Resolution 1970. This announcement demonstrates the Office's commitment to carrying out its activities in accordance with clear and concrete objectives.

Secondly, Switzerland supports the Court's efforts to digitalize, thereby contributing to its openness to new technologies in order to enhance its efficiency. Taking advantage of new technologies while preserving its integrity will enable the Court to optimize its efficiency. For example, we take note of the digitalization of evidence and the launch of a digital platform. By enabling the secure and rapid exchange of communications, the Court contributes to the security of victims, witnesses and civil society organizations. In this context, we stress that data security and the protection of judicial infrastructures are of paramount importance. And we condemn all the more strongly the cyber attack to which the Court fell victim this summer. Furthermore, for the Court to be able to carry out its mandate effectively, its independence and impartiality must be preserved. To this end, we would like to stress the importance of providing the Court with human and financial resources commensurate with its tasks.

Thirdly, cooperation is key to enabling the Court to fulfil its mandate. This is why we strongly encourage the Libyan authorities to continue their cooperation with the Office of the Prosecutor, in particular in regards to the granting of visas. Visas are essential for the Office to be able to carry out missions in the field and ensure its presence in Libya. We welcome the Office's extensive cooperation with third States, particularly in relation to crimes against migrants. This cooperation demonstrates a positive application of the principle of complementarity that lies at the heart of the Rome Statute. We also welcome the Office's continued efforts to engage with civil society, and reiterate our concern about the restrictions on civil society in Libya. Finally, we encourage continued close cooperation between UNSMIL and the Office of the Prosecutor, particularly during field missions.

Mr President,

Allow me to conclude by echoing Noura Al Jerbi, who addressed this Council last August: " By holding individuals and institutions responsible for past wrongs, Libya can build the foundation of trust, stability and progress that is essential for a peaceful future."

Switzerland wishes to reaffirm its full support for the International Criminal Court. As everyone here knows, there can be no lasting peace without justice.

Thank you.